

inspection
académique
Finistère

académie
Rennes

Éducation
nationale

Division
des
Ecoles

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Finistère

à

S/c de Madame ou Monsieur
l'inspecteur de l'Education nationale
de

Quimper, le 12 mars 2008

N/Réf. : Note d'information départementale du 25/01/2008 relative au service à temps partiel
Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 – Ordonnance n°82- 296 du 31 mars 1982 - Décret n°82-624 du 20
juillet 1982

V/Réf : Votre demande

Objet : Rentrée scolaire 2008-2009 – demande d'exercice à temps partiel à 80%

Dossier suivi par
Alain LAVANANT

Téléphone
02 98 98 98 51

Télécopie
02 98 98 99 00

Mél.
Ce.ecoles29@ac-rennes.fr

1, boulevard du Finistère
29558 QUIMPER
cedex 9

Site internet
www.ac-rennes.fr/ia29

Vous avez demandé à exercer vos fonctions à temps partiel, avec une quotité de service de 80%, à la rentrée scolaire 2008-2009.

Compte-tenu des contraintes d'organisation du service, je vous informe des modalités mises en place pour cette rentrée :

Elles correspondent à un service annualisé avec 2 périodes non travaillées et une période travaillée à temps complet.

Les périodes non travaillées seront nécessairement situées aux mois de septembre et juin. Le reste de l'année vous assurerez votre service à temps plein.

Aussi, compte-tenu de ces informations, vous voudrez bien me faire connaître, par retour de courrier, si vous maintenez votre demande de 80%, si vous optez pour une autre quotité de service (75% ou 50%) ou si vous souhaitez exercer vos fonctions à temps complet.

Michel BRAULT